

# Questionnaire sur les grues à tour

Le fait de remplir le présent formulaire n'a pas pour effet d'établir officiellement la garantie. Le proposant doit accepter la soumission de l'Assureur pour que l'assurance ait force exécutoire et que la police soit établie.

Le questionnaire suivant doit être rempli par l'assuré qui possède, loue ou opère une grue à tour, une grue-marteau ou une grue à portée variable.

Si les activités de grutage et de levage sont données en sous-traitance, veuillez remplir la partie « Gestion » seulement.

## 1. OPÉRATIONS

De quels dispositifs de sécurité les grues à tour sont-elles munies?

- |  |                           |                           |                            |
|--|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| i. Limiteur de course du chariot;  | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| ii. Limiteur de hauteur de levage;   | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| iii. Limiteur de descente (s'il y a lieu);                                 | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| iv. Limiteur d'orientation;  | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| v. Moniteur de charge et/ou limiteur de charge;                            | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| vi. Limiteur de position du cadre; (s'il y a lieu)                         | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| vii. Limiteur de moments de charge;  | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| viii. Systèmes de freinage en cas de défaillance;                          | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| ix. Commande de redémarrage du moteur en cas de reprise de l'alimentation; | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| x. Voyants lumineux d'aéronef;   | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| xi. Parafoudre;  | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| xii. Anémomètre;   | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| xiii. Système de caméras;  | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| xiv. Alarme de proximité de ligne électrique avec arrêt automatique;       | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| xv. Maillon en matière isolante et dispositif antiblocage double           | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |
| xvi. Indicateur de relevage (grue à portée variable);                      | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> s.o. |

xvii. Limiteur de relevage de la flèche (grue à portée variable)

Oui  Non  s.o.

xviii. Mécanisme de verrouillage installé directement sur le tambour de montée/descente;

Oui  Non  s.o.

Quels sont les critères minimaux acceptables en matière de formation, d'expérience et de compétence que doit respecter un grutier pour opérer une grue à tour, une grue marteau ou une grue à portée variable au sein de l'entreprise? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Quels sont les critères minimaux acceptables en matière de formation, d'expérience et de compétence que doit respecter l'équipe de manœuvre (signaleur, monteur, etc.) au sein de l'entreprise? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Comment est effectuée l'inspection quotidienne de la grue et du matériel de gréage? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

L'entreprise dispose-t-elle d'un inspecteur des grues ou est-ce le grutier lui-même qui procède à l'inspection? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Comment les conditions météorologiques sont-elles surveillées tout au long de la journée? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Qui est responsable des opérations de gréage sur les chantiers? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

L'entreprise sous-traite-t-elle les équipes de gréage? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

L'entreprise effectue-t-elle des levages en tandem ou des opérations de levage complexes? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Comment les levages en tandem et les levages complexes sont-ils planifiés? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

L'entreprise a-t-elle recours à la simulation en 3D? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Comment sont traités les problèmes de sécurité des grues? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Comment sont délimitées et communiquées les zones de chute et les voies de levage sûres? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Effectuez-vous le montage et le démontage de la grue à tour?

Oui  Non

Si non, comment est effectué le transfert contractuel des risques avec l'entreprise responsable de ces opérations?

\_\_\_\_\_

## 2. PHASE DE MONTAGE ET DÉMONTAGE

Veillez répondre aux questions suivantes si vous effectuez le montage et le démontage des grues :

Un inspecteur compétent procède-t-il à l'inspection de toutes les parties des grues à tour avant le début des opérations de montage?

Oui  Non

Qui est responsable de la conception des procédures de montage et démontage des grues à tour? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Lorsque les manuels du fabricant ne sont pas disponibles ou sont incomplets, comment les critères de montage et démontage sont-ils établis?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Qui est responsable de la supervision de la phase de montage et démontage de la grue à tour au chantier, y compris de la vérification du sol?

\_\_\_\_\_

L'inspection après démontage est-elle effectuée par un inspecteur indépendant?

Oui  Non

## 3. ENTRETIEN

Effectuez-vous des travaux d'entretien de routine, des réparations ou des modifications sur vos grues?

Oui  Non

Qui est responsable de l'inspection d'entretien annuelle de chacune des grues à tour? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Quelles sont les exigences en matière d'inspection des appareils de levage et des accessoires de gréage? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Comment sont gérées les opérations d'entretien d'urgence? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

L'entretien est-il confié à l'interne ou donné en sous-traitance? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

S'il est donné en sous-traitance, comment la responsabilité est-elle gérée? Ex. Obtention de certificats d'assurance, ajout à titre d'assuré supplémentaire, etc.?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Comment le personnel d'entretien est-il certifié/formé pour s'acquitter de ces tâches? \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Quelle est la politique de renouvellement du parc de grues? \_\_\_\_\_

Comment est géré le cycle de vie des grues? \_\_\_\_\_

#### 4. GESTION – TRANSFERT CONTRACTUEL DES RISQUES

Quel type de travaux de construction nécessite le recours à des grues à tour?

- i. Démolition de bâtiments  Oui  Non
- ii. Rénovation de bâtiments, modifications ou réparations structurelles  Oui  Non
- iii. Érection d'un bâtiment  Oui  Non
- iv. Construction d'un pont  Oui  Non
- v. Réseau d'aqueduc  Oui  Non
- vi. Autres : \_\_\_\_\_

Si des travaux de grutage ou de levage sont donnés en sous-traitance:

- i. Le sous-traitant dispose-t-il d'une police de responsabilité civile générale des entreprises d'un minimum de 5 000 000 \$?  Oui  Non
- ii. Avez-vous un exemplaire du certificat d'assurance?  Oui  Non
- iii. Êtes-vous ajouté comme assuré supplémentaire?  Oui  Non

Louez-vous vos propres grues à tour?  Oui  Non

Quel degré de responsabilité prenez-vous à votre charge? Prière de fournir une copie du contrat de location. \_\_\_\_\_

Exploitez-vous des grues « déclassées »?  Oui  Non

Vendez-vous vos grues usagées?  Oui  Non

Si oui, comment le risque est-il transféré (avec ou sans engagement, vendu tel quel, etc.)? \_\_\_\_\_

Achetez-vous des grues à tour usagées?  Oui  Non

Si oui, quel est le processus de validation du matériel de l'assuré? \_\_\_\_\_

Y a-t-il d'autres mesures de gestion des risques qui s'appliquent à vos activités: \_\_\_\_\_

## 5. DOCUMENTS À TRANSMETTRE À CNA

- i. Rapport d'inspection d'entretien annuel de chacune des grues à tour appartenant à l'entreprise
- ii. Liste de contrôle des inspections de la grue à tour : quart de travail / hebdomadaires / mensuelles
- iii. Contrat de location, s'il y a lieu

## 6. DÉCLARATION DU PROPOSANT

### ENGAGEMENT

Le proposant déclare que les renseignements fournis dans la présente proposition, ainsi que tout renseignement supplémentaire joint à celle-ci, sont véridiques, exacts et complets et qu'aucun fait important n'a été omis. Le proposant reconnaît qu'il a l'obligation continue de déclarer dès que possible à la société CNA à laquelle il présente la présente proposition (« CNA ») tout changement important touchant ces renseignements après la signature de la proposition et avant l'établissement de la police, et reconnaît que CNA a le droit de retirer toute soumission, autorisation ou entente en suspens ou de la modifier de façon à lier l'assurance à ces changements. Bien que la signature de la présente proposition dûment remplie n'ait pas pour effet d'établir officiellement la couverture, le proposant reconnaît et convient que la présente proposition constituera la base du contrat si une police est établie et que, si CNA établit une police, sa décision sera fondée sur la proposition et tout renseignement supplémentaire joint à celle-ci, lesquels sont tous intégrés par renvoi à la présente proposition et en font partie intégrante. Le proposant reconnaît que toute fausse déclaration ou tout défaut de divulguer des renseignements importants dans la proposition risque d'entraîner un refus d'assurance ou, si la police est établie, l'annulation de celle-ci.

### Proposant :

Par : \_\_\_\_\_

*Signature et titre,\* ainsi que nom en majuscules du représentant autorisé*

Date : \_\_\_\_\_

**\* La présente proposition doit être signée par le chef de la direction, le dirigeant de la société, le chef des finances, le chef de l'exploitation, l'avocat général ou le gestionnaire des risques**